

# RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



**Communauté de Communes du Pays de Matignon  
Rue du chemin vert  
B.P 26  
22550 MATIGNON**



# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	5
A. INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.1 <i>Le périmètre et la population</i> .....	5
1.2 <i>L'organisation du service</i> .....	6
1.3 <i>Ce qui s'est passé en 2014</i> .....	6
2. LA COLLECTE .....	7
2.1 <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés</i> .....	7
2.1.1 <i>La collecte des ordures ménagères et sélective des déchets</i> .....	7
2.1.2 <i>La collecte des cartons</i> .....	9
2.1.3 <i>La déchèterie de Matignon</i> .....	10
2.1.4 <i>Résultats des collectes</i> .....	11
2.1.5 <i>Mesures prises pour la réduction des flux</i> .....	13
2.2 <i>Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public</i> .....	13
3. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....	14
3.1 <i>Localisation et nature des unités de traitement</i> .....	14
3.2 <i>Capacités et tonnages traités</i> .....	14
4. MESURES DE PREVENTION POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT .....	15
4.1 <i>Dans la collecte et le transport</i> .....	15
4.2 <i>Dans le traitement et le stockage</i> .....	16
B. INDICATEURS FINANCIERS.....	16
1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE ELIMINATION .....	16
2. BILAN ANNUEL.....	17
2.1 <i>Dépenses du service</i> .....	17
2.2 <i>Détail des prestations extérieures : prestations rémunérées à des entreprises sur contrat ou autre délégation</i> .....	18
2.3 <i>Recettes</i> .....	19
2.4 <i>Bilan</i> .....	19
C. SYNTHESE .....	20
1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE .....	20
2. LES PRINCIPAUX INDICATEURS .....	20
3. CONCLUSION .....	21



# INTRODUCTION

Créée par arrêté préfectoral le 26 décembre 1996, la Communauté de Communes du Pays de Matignon regroupe 9 communes. Les compétences communales « collecte et traitement des déchets ménagers » ont été transférées à l'intercommunalité.

La Communauté de Communes a confié le traitement d'une partie de ses déchets à KERVAL CENTRE ARMOR, qui gère l'usine d'incinération de Planguenoual, le centre de tri des déchets recyclables Génériss à Ploufragan, et la gestion de la partie bas de quais en déchèterie.

La Communauté de Communes possède la particularité de présenter de fortes variations saisonnières de population et par voie de conséquence des tonnages de déchets ménagers collectés et traités variants.

## A. INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Le territoire desservi

#### 1.1 Le périmètre et la population

La Communauté de Communes assure la collecte des ordures ménagères des communes constituant son territoire dont la superficie et la population totale sont réparties comme suit (chiffres INSEE 2015) :

Communes	Fréhel	Hénanbihen	Matignon	Pléboulle	Plévenon	Ruca	Saint-Cast le Guildo	Saint-Denoual	Saint-Pôtan	TOTAL
<b>Nombre d'habitants</b>	1 665	1 433	1 686	748	756	596	3 519	418	806	<b>11 627</b>
<b>Superficie Ha</b>	1 887	3 165	1 454	1 409	1 373	1298	2 263	860	1989	<b>15 698</b>

Caractéristiques et variations saisonnières :

Population totale (INSEE 2014)	11 627
Population totale en été	33 137
Variation saisonnière	× 2.85
Population DGF	17 132
Nombre total de logements	11 347
Taux d'habitat collectif	19.6 %
Densité de population	74 hab/km <sup>2</sup>

## 1.2 L'organisation du service

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie. Les centres bourgs de Hénanbihen, Matignon, le Guildo, Fréhel et Plévenon sont collectés en bacs individuels, le reste du territoire restant en bacs collectifs.

Toutes les communes sont desservies par la collecte sélective en apport volontaire des :

- Emballages ménagers (plastiques, métal, cartonnettes, briques alimentaires)
- Journaux magazines

Ces deux dernières collectes sont réalisées en régie depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014

- Emballages en verre : en régie
- Gros cartons : en régie

- 8 agents (chauffeurs - ripeurs) composent le service ordures ménagères intervenant sur tout le territoire avec 3 camions bennes.

- 44 points recyclage sont répartis en fonction de la population soit 1 point pour 265 habitants. Ces équipements de collecte sélective ont été positionnés sur les espaces publics de manière à respecter les critères de visibilité, accessibilité, sécurité, proximité de voies fréquentées et d'agglomérations, bonne répartition sur le territoire, facilité d'entretien et de collecte.

- La déchèterie située à Matignon dessert l'ensemble du territoire et accueille les encombrants, les incinérables, les ferrailles, les gravats, les cartons, les déchets ménagers spéciaux, les déchets verts, les déchets d'équipements électriques et électroniques, le bois, le mobilier, le placoplâtre, les films plastiques.

- L'installation de stockage des déchets inertes (classe 3) au lieu-dit St Samson à Hénanbihen, destinée à recevoir les gravats de la déchèterie de Matignon.

- Des caissons pour la collecte des grands cartons sont installés sur les communes de Saint-Cast le Guildo, Fréhel (x2), Hénanbihen, Plévenon, Saint-Denoual et Saint-Pôtan.

Une fois collectés sur site par nos agents, les cartons sont acheminés à la déchèterie, transférés dans les bennes 30m<sup>3</sup> afin d'y être compactés puis envoyés au centre de tri à Ploufragan.

## 1.3 Ce qui s'est passé en 2014

- Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier du syndicat KERVAL CENTRE ARMOR, né de la fusion du SMETTRAL, du SMICTOM Penthièvre-Mené, du SMICTOM de Launay-Lantic et du SMICTOM des Châtelets.

- Renouvellement de la convention avec le Conseil Général pour la gestion de la filière des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE).

- Prise en régie de la collecte du tri sélectif (emballages ménagers et papiers journaux) au 1<sup>er</sup> juin 2014. Pour cela, la Communauté de Communes a fait le choix de louer, pour l'instant, un camion équipé grue et ampliroll, et d'acheté deux caissons à volets hydrauliques.

- Attribution du marché colonnes enterrées et semi-enterrées : lancé fin 2013, ce marché à bons de commande a été attribué à la société TEMACO.

- Lancement d'une étude d'optimisation des collectes : avec plusieurs collectivités membres de KERVAL CENTRE ARMOR, la Communauté de Communes a lancé une étude d'optimisation des collectes ordures ménagères, avec la possibilité d'un passage en porte-à-porte pour la collecte du tri sélectif. Le rendu de cette étude est prévu pour la fin 2015.

- Signature d'un contrat d'avenir pour venir renforcer le gardiennage de la déchèterie de Matignon, et passer à 2 gardiens à temps pleins d'avril à septembre.

## 2. La collecte

La compétence collecte comprend la collecte des déchets ménagers et assimilés et la gestion de la déchèterie.

Les déchets ménagers et assimilés correspondent aux déchets produits par les ménages (ordures ménagères et tri sélectif), mais également ceux produits par des professionnels (commerçants, artisans, collectivités) qui peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, être collectés et traités avec les ordures ménagères sans sujétions techniques particulières.

### 2.1 Collecte des déchets ménagers et assimilés

#### 2.1.1 La collecte des ordures ménagères et sélective des déchets

Organisation des collectes :

		Nombre de conteneurs ou bacs	Population desservie	Tonnages collectés	
<b>Collecte sélective</b>	Corps creux	1 aire grillagée à la déchetterie (jusqu'en juin)	11 627	<b>2.23 t</b>	
	(44 points recyclage)	Emballages ménagers	58 conteneurs de 4 m <sup>3</sup>	11 627	<b>234.08 t</b>
		Journaux magazines	46 conteneurs de 4 m <sup>3</sup>	11 627	<b>389.42 t</b>
		Verre	45 conteneurs de 4 m <sup>3</sup> insonorisés	11 627	<b>946.40 t</b>
	Conteneurs à verre	88 conteneurs de 4 m <sup>3</sup>	11 627		
<b>Collecte des cartons</b>		7 caissons de 15 m <sup>3</sup>	11 627	<b>195.84 t</b>	
<b>Collecte ordures ménagères</b>		1 450 bacs de 770 L 2 950 bacs individuels	11 627	<b>4 153.36 t</b>	

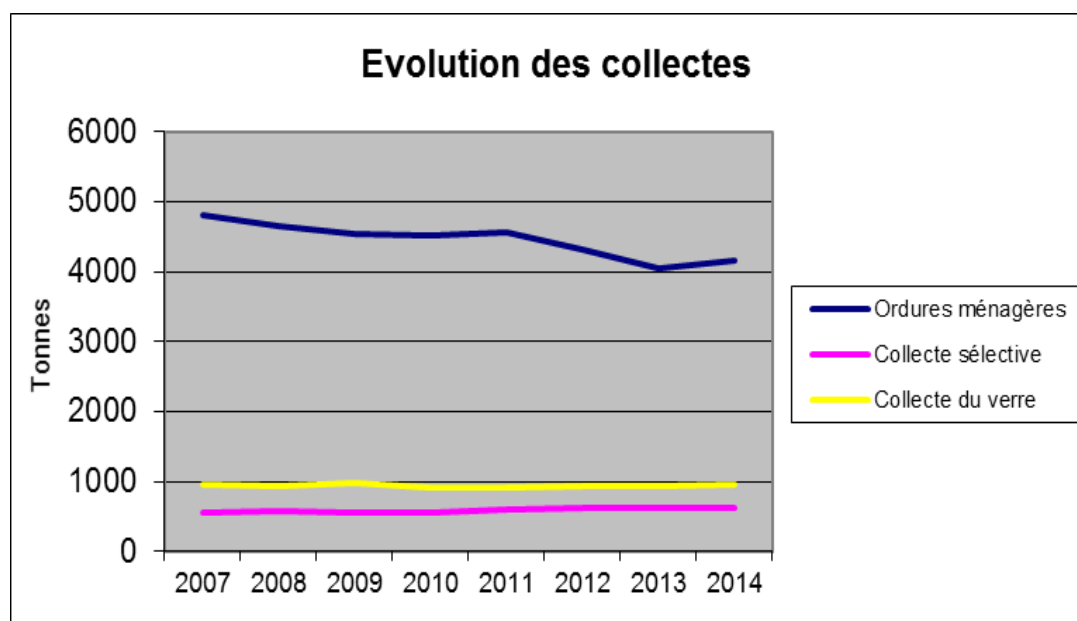
Fréquence de la collecte :

Fréquence en nombre de collectes par semaine	HIVER		ETE			
	Campagne, Zones en bacs individuels, Ruca, Saint-Pôtan, Saint-Denoual, Plébouille	Saint-Cast le Guildo	Saint-Cast le Guildo, Fréhel, Plévenon : Campings et commerces	Saint-Cast le Guildo : autres	Zones en bacs individuels	Autres communes
Ordures ménagères	1	2	7	3	1	2
Emballages ménagers	1	1	1 à 3		1 à 3	1 à 2
Journaux magazines	0.5 à 1	0.5 à 1	1		1	1
Verre	0.25	0.5	1		1	0.5 à 1
Corps creux	0.25		0.5 à 1			
Cartons	0.5 à 1		1			

Evolution des tonnages :

	Ordures ménagères	Verre	Collecte sélective (emballages ménagers + journaux magazines) <sup>1</sup>	Total
2007	4 805.38 t	967.99 t	548.05 t	6 321.42 t
2008	4651.12 t	935.66 t	581.06 t	6 167.84 t
2009	4 540.30 t	972.82 t	544.40 t	6 057.52 t
2010	4 506.30 t	921.78 t	563.68 t	5 991.76 t
2011	4 562.56 t	918.64 t	594.64 t	6 075.84 t
2012	4 325.13 t	945.10 t	625.92 t	5 896.15 t
2013	4 049.82 t	943.56 t	614.28 t	5 607.66 t
<b>2014</b>	<b>4 153.36 t</b>	<b>946.40 t</b>	<b>610.79 t</b>	<b>5 710.55 t</b>
<b>Variation entre 2013 et 2014</b>	<b>+ 2.49 %</b>	<b>+ 0.30 %</b>	<b>- 0.57 %</b>	<b>+ 1.83 %</b>

Pour l'année 2014, le tonnage des déchets a augmenté de 1.83 % après trois années de diminution. Le tri sélectif a légèrement diminué (- 0.57 %), même si les emballages ont fortement augmentés de 6.24 %. Cette baisse est due aux papiers (-3.99 %). Les tonnages d'ordures ménagères ont augmentés cette année (2.49 %). Les tonnages de verre sont restés stables (+0.30).



<sup>1</sup> Corps creux de l'aire grillagée de la déchèterie compris

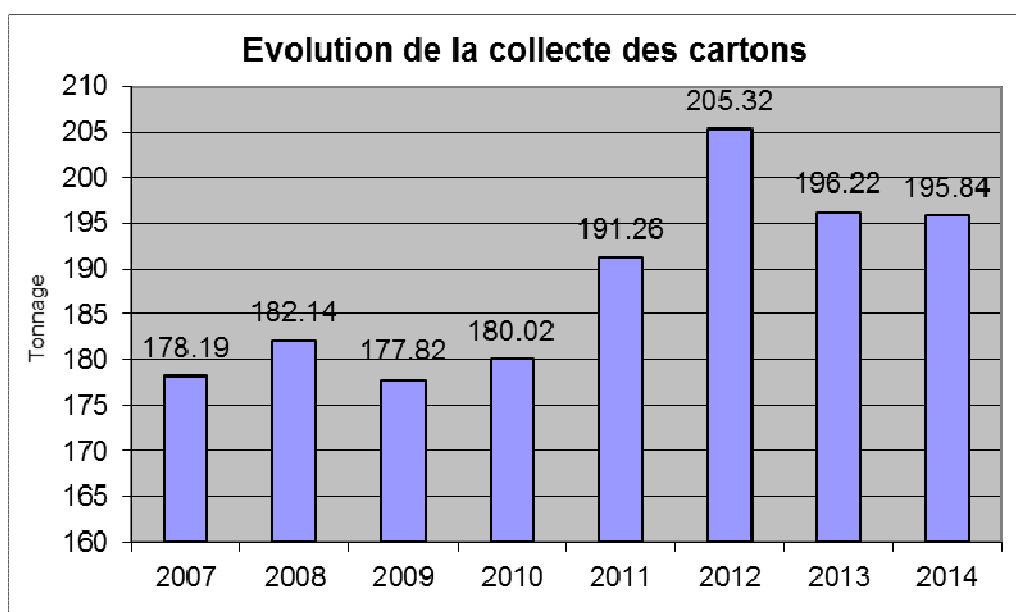


## 2.1.2 La collecte des cartons

*Résultats de la collecte des cartons en tonnes :*

	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
2007	9.06	9.44	13.26	15.54	16.54	13.84	22.30	24.26	13.12	12.26	17.12	11.45	178.19
2008	14.50	10.62	13.14	18.88	13.68	13.94	28.48	20.24	13.58	11.34	9.46	14.28	182.14
2009	8.32	9.38	13.28	16.28	18.76	12.48	25.16	22.00	15.40	13.62	8.56	14.58	177.82
2010	8.46	10.14	14.68	17.14	13.62	20.40	22.90	24.68	14.66	12.24	10.14	10.96	180.02
2011	14.00	7.84	15.40	17.44	19.24	14.86	24.66	26.80	13.00	9.70	14.02	14.30	191.26
2012	11.20	10.68	19.38	14.78	21.70	16.48	25.12	30.46	14.50	14.82	11.06	15.14	205.32
2013	14.24	8.58	14.02	19.36	15.84	15.26	28.50	31.56	12.48	14.26	11.62	10.50	196.22
<b>2014</b>	<b>14.64</b>	<b>12.64</b>	<b>11.58</b>	<b>14.96</b>	<b>17.34</b>	<b>16.76</b>	<b>25.72</b>	<b>27.02</b>	<b>17.46</b>	<b>13.48</b>	<b>10.82</b>	<b>13.42</b>	<b>195.84</b>

**Evolution 2013 / 2014 : - 0.19 %**



### 2.1.3 La déchèterie de Matignon

*Tonnages collectés à la déchèterie :*

	2011	2012	2013	2014	Evolution
Gravats	2 290.00 t	1 760.00 t	1 630.00 t	1 770.00 t	+ 7.91 %
Déchets verts	2 893.87 t	3 191.54 t	2 967.61 t	3 250.08 t	+ 8.69 %
Cartons	191.26 t	205.32 t	196.22 t	195.84 t	- 0.19 %
Ferraille	224.96 t	243.88 t	236.44 t	251.34 t	+ 5.93 %
Incinérables	187.50 t	218.24 t	185.76 t	192.28 t	+ 3.39 %
Encombrants	403.22 t	422.85 t	357.21 t	383.64 t	+ 6.89 %
Bois	349.38 t	416.58 t	389.60 t	404.20 t	+ 3.61 %
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	169.527 t	178.119 t	186.357 t	164.943 t	- 12.98 %
Plastiques	3.89 t	13.885 t	12.442 t	14.030 t	+ 11.32 %
Placo plâtre	22.00 t	13.34 t	29.36 t	26.14 t	- 12.32 %
Films plastiques	3.98 t	11.08 t	12.20 t	13.04 t	+ 6.44 %
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	24.96 t	27.7478 t	26.296 t	26.719 t	+ 1.58 %
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	0.24 t	0.27 t	0.30 t	0.198 t	- 51.52 %
Batteries plomb usagées	6.162 t	7.909 t	7.337 t	5.911 t	- 24.12 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 770.95 t</b>	<b>6 710.76 t</b>	<b>6 237.13 t</b>	<b>6 698.36 t</b>	<b>+ 6.89 %</b>

La fréquentation de la déchèterie a fortement diminué, passant de 101 963 visites en 2013 à 84 728 en 2014, soit - 16.90 %. Cette forte baisse s'explique par la mise en place de la barrière d'accès en octobre 2013.

Malgré cela, les tonnages ont fortement augmentés, principalement pour les gravats et les déchets verts.

L'augmentation des tonnages malgré la baisse de la fréquentation veut aussi dire que les usagers rationalisent leurs passages en déchèterie.

## 2.1.4 Résultats des collectes

Matériaux	Tonnage collecté	Productions	Proportion de matière recyclée	
Cartons de la déchèterie et des caissons	<b>234.08 t</b>	<b>239.390 t</b>	86.96 %	
Cartonnettes				
Aluminium				<b>2.845 t</b>
Acier				<b>32.892 t</b>
Briques				<b>12.649 t</b>
Plastiques				<b>88.049 t</b>
Corps creux de l'aire grillagée de la déchèterie	<b>2.23 t</b>			
Journaux magazines	<b>374.48 t</b>	<b>328.781 t</b>	104.99 %	
Gros de magasin <sup>2</sup>		<b>64.387 t</b>		
Refus au centre de tri		<b>30.995 t</b>	3.84 %	
<b>Sous total centre de tri</b>	<b>806.63 t</b>	<b>799.988 t</b>	99.17 %	
Verres	<b>946.40 t</b>	<b>946.40 t</b>	100 %	
Ordures ménagères	<b>4 153.36 t</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>5 906.39 t</b>			

TAUX DE RECYCLAGE : **29.68 %** (Le taux de recyclage correspond au rapport : quantité de déchets recyclables collectés / tonnage total collecté).

Pour les déchets issus de la collecte sélective, 768.993 tonnes ont été produites (après passage sur chaîne au centre de tri) et vendues, soit une moyenne de **66.14 kg/habitant/an**. Ce chiffre ne comprend pas la collecte du verre, qui peut s'exprimer ainsi : **81.40 kg/habitant/an**.

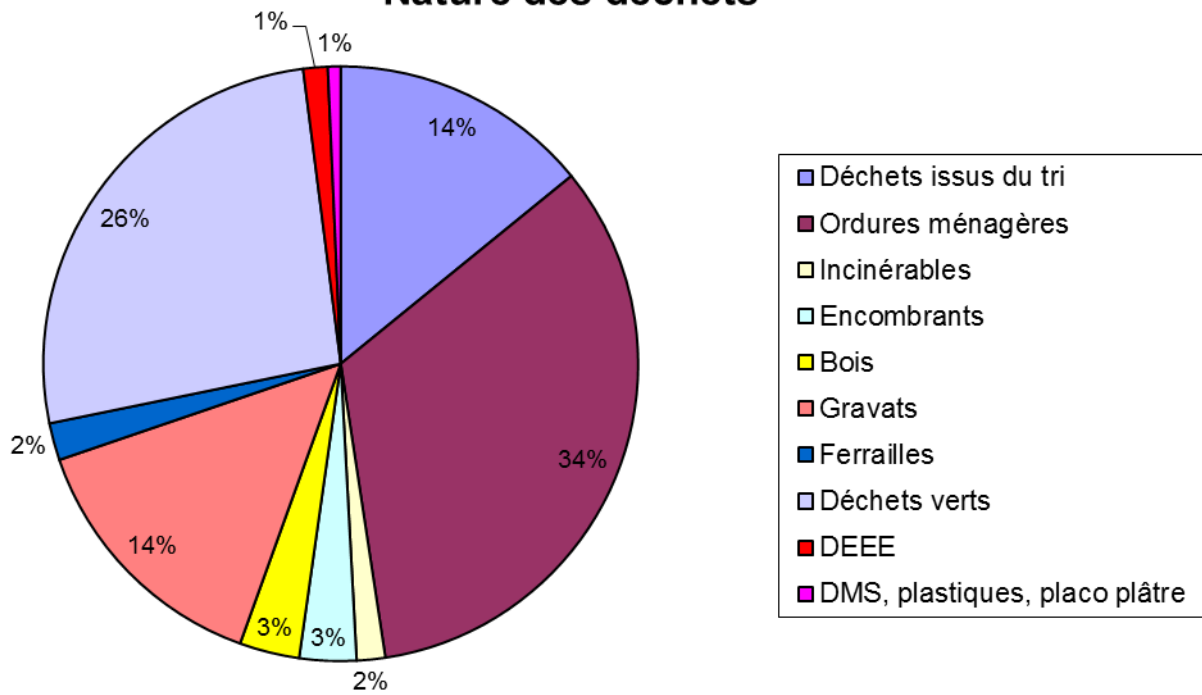
Il convient de rappeler que tous les déchets collectés dans les points tri ne sont pas recyclés. Une **proportion variable (3.84 % de la totalité collectée ; 4.20 % en 2013, donc le taux de refus est en baisse) reste mal triée** et part à l'incinération. Ainsi il semble nécessaire de continuer la sensibilisation et l'information sur le tri.

Déchets	Tonnages collectés
Déchets recyclables (verre, journaux magazines, emballages ménagers, cartons, corps creux)	<b>1 753.03 t</b>
Ordures ménagères	<b>4 153.36 t</b>
Déchèterie	<b>6 502.52 t</b>
<b>Total</b>	<b>12 408.91 t</b>

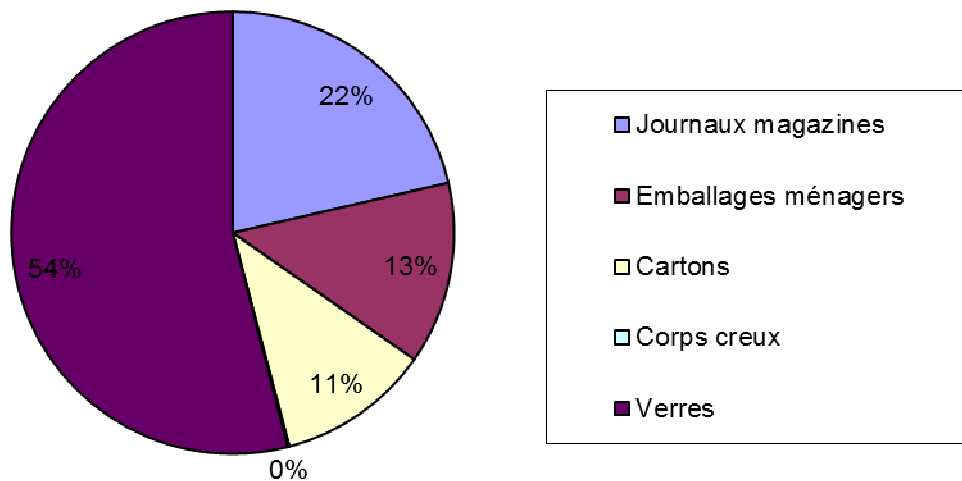
**Evolution 2013 / 2014 : + 4.76 %**

<sup>2</sup> Papiers recyclables d'une qualité inférieure à celle des journaux magazines

### Nature des déchets



### Nature des déchets issus du tri



Les déchets collectés par la Communauté de Communes sont en majorité des ordures ménagères (34 %), viennent ensuite les déchets verts (26 %), les déchets issus du tri (14 %) et les gravats (14 %).

## 2.1.5 Mesures prises pour la réduction des flux

La mesure principale prise pour viser une réduction des flux sur notre territoire est essentiellement la communication. En effet il semble nécessaire de renforcer la sensibilisation et l'information sur la gestion de nos déchets. Pour cela, la Communauté de Communes a mis en place des actions visant à diminuer les tonnages incinérés telles que le compostage domestique. En 2014, ce sont 58 composteurs qui ont été vendus, soit 1 056 composteurs depuis le lancement de l'opération en 2007.

Avec le soutien de KERVAL CENTRE ARMOR, des interventions en milieu scolaire sont organisées. La Communauté de Communes a également posé des autocollants sur les bennes ordures ménagères pour sensibiliser au tri et au compostage. A cela s'ajoutent les articles régulièrement publiés dans les outils de communication de la collectivité tels que le Sillon d'Emeraude, le site Internet, les bulletins communaux et la presse locale.

## 2.2 Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

Ces déchets sont collectés à la déchèterie.

Nature des déchets	Encombrants	Gravats	Déchets verts	Bois	Placoplâtre	DMS
Origines	Artisans / Commerçants	Artisans / Commerçants / Collectivités	Artisans / Commerçants / Collectivités	Artisans / Commerçants	Artisans / Commerçants	Artisans / Commerçants
2010	323.10 m <sup>3</sup>	390.90 m <sup>3</sup>	1 383.00 m <sup>3</sup>	51.15 m <sup>3</sup>		127.00 Kg
2011	295.25 m <sup>3</sup>	382.00 m <sup>3</sup>	1 572.50 m <sup>3</sup>	41.00 m <sup>3</sup>	2.50 m <sup>3</sup>	156.50 Kg
2012	438.20 m <sup>3</sup>	298.40 m <sup>3</sup>	1 938.50 m <sup>3</sup>	43.80 m <sup>3</sup>	5.40 m <sup>3</sup>	64.00 Kg
2013	352.90 m <sup>3</sup>	254.25 m <sup>3</sup>	2 166.70 m <sup>3</sup>	54.80 m <sup>3</sup>	7.50 m <sup>3</sup>	89.00 Kg
2014	240.50 m <sup>3</sup>	261.00 m <sup>3</sup>	1 913.50 m <sup>3</sup>	38.50 m <sup>3</sup>	6.00 m <sup>3</sup>	6.00 Kg

Les apports de déchets par les professionnels à la déchèterie sont en diminution de 15.71 %.

### Tarifs pour l'accueil des déchets non ménagers en déchèterie :

Gravats, inertes : 9.00 € / m<sup>3</sup>

Déchets verts : 8.00 € / m<sup>3</sup>

Encombrants, incinérables : 20.00 € / m<sup>3</sup>

Bois : 10.00 € / m<sup>3</sup>

DMS : 2 € / Kg

Placo plâtre : 17.00 € / m<sup>3</sup>

### 3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

KERVAL CENTRE ARMOR prend en charge une grande partie des déchets ménagers.

#### 3.1 Localisation et nature des unités de traitement

Traitement	Déchets	Lieu	Propriétaire	Valorisation
Incinération	Ordures ménagères / Incinérables de la déchèterie	Planguenoual	KERVAL CENTRE ARMOR	Incinération avec valorisation énergétique et récupération de l'acier sur mâchefer
Enfouissement - CTED de classe III	Gravats de la déchèterie	Héanbihen « St Samson »	Communauté de Communes du Pays de Matignon	
Tri des déchets	Emballages ménagers, journaux magazines, cartons de déchèterie, aire grillagée de la déchèterie	Ploufragan	KERVAL CENTRE ARMOR	Les déchets triés sont ensuite envoyés en filières de recyclage
Compostage	Déchets verts	St Carreuc ; St Jean Brévelay	VALBE	Les déchets verts sont transformés en compost

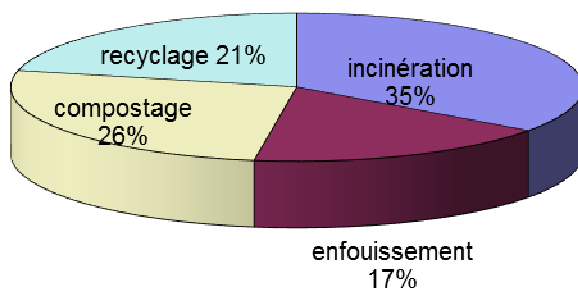
Les ferrailles, les emballages en verre, les ampoules et tubes néon, les batteries, les radios médicales, les extincteurs, les piles, sont directement transportés en usine de recyclage. Les huiles de vidange servent de carburant en cimenterie (Lafarge). Les déchets de soins sont incinérés à très haute température à Brest.

Les peintures, solvants, acides/bases, produits phytosanitaires, produits inconnus, aérosols sont collectés par SARP OUEST, puis acheminés en usine d'incinération avec récupération d'énergie ou subissent un traitement physico-chimique.

#### 3.2 Capacités et tonnages traités

	Usine d'incinération Planguenoual	CTED III St Samson	Centre de tri Ploufragan	Unité de compostage St Carreuc ; St Jean Brévelay
Capacité des installations	5.6 tonnes / heure 43 000 t / an	3 000 tonnes / an	20 à 24 000 tonnes / an	6 000 tonnes / an ; 8 000 tonnes / an
Tonnages de la collectivité traités en 2014	<b>4 345.64 t</b>	<b>1 770.00 t</b>	<b>806.63 t</b>	<b>3 250.08 t</b>

## Type de valorisation - traitement des déchets



Le mode de traitement le plus utilisé sur notre territoire reste l'incinération (35 %).

52 % de nos déchets sont dirigés vers l'incinération et l'enfouissement. Ces traitements non pérennes dans le temps coûtent de plus en plus cher à la collectivité.

## 4. Mesures de prévention pour la santé et l'environnement

### 4.1 Dans la collecte et le transport

Les circuits de collecte effectués en régie sont optimisés de manière à limiter au maximum le kilométrage et les nuisances.

*Evolution du nombre de rotations de caissons et du nombre de transports vers les centres de traitements entre 2013 et 2014 :*

	2013		2014	
	Nombre de caissons	Nombre de transports	Nombre de caissons	Nombre de transports
Encombrants	84	57	83	67
Gravats	163	163	177	177
Ferrailles	41	34	40	36
Incinérables	58	58	57	57
Cartons	73	57	79	59
Bois	81	38	80	46
Déchets mytilicoles	18	5	14	7
Plâtre	5	1	3	1
Films plastiques	5	1	3	2
EMR			126	85
JRM			26	15
<b>TOTAL</b>	<b>528</b>	<b>414</b>	<b>688</b>	<b>552</b>
		<b>Evolution</b>	<b>30.30%</b>	<b>33.33%</b>

Le nombre de rotations de caissons a augmenté de 30.30 % et le nombre de transports de 33.33 %. Cette très forte augmentation est due à la prise en régie du tri sélectif en juin 2014.

## 4.2 Dans le traitement et le stockage

A la déchèterie, afin de réduire les transports des bennes, les déchets sont compactés à l'aide d'une pelle mécanique. La benne à cartons est presque entièrement recouverte d'une bâche pour obliger les usagers à plier leurs emballages.

L'acquisition du site de St Samson à Hénanbihen pour les gravats est aussi une manière de réduire les transports, puisqu'un pré tri sera effectué à la déchèterie.  
Seuls les agents de la CCPM ont accès au site et y acheminent les gravats.

Le développement de nouvelles filières permet de valoriser des déchets qui, auparavant, étaient destinés à l'enfouissement et à l'incinération.

## B.INDICATEURS FINANCIERS

### 1. Modalités d'exploitation du service élimination

		Régie	Marché d'exploitation	Autre collectivité
Collecte	Verre	×		
	Chargement du verre		PIRON	
	Sélective	×	VEOLIA	
	Ordures ménagères	×		
	Déchèterie	×		
Traitement	Tri			KERVAL CENTRE ARMOR
	Incinération			KERVAL CENTRE ARMOR
	Enfouissement - Classe III	×		



## 2. Bilan annuel

### 2.1 Dépenses du service

DEPENSES	TOTAL
Ordures ménagères	
Frais généraux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amortissement des infrastructures</li> <li>• Frais de fonctionnement (électricité, eau, téléphone...)</li> </ul>	<b>30 122.93 €</b> <b>12 953.56 €</b>
Collecte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de main d'œuvre</li> <li>• Matériels</li> <li>• Prestations extérieures : incinération (péréquation incluse)</li> </ul>	<b>368 343.77 €</b> <b>156 787.43 €</b> <b>338 789.58 €</b>
Entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Main d'œuvre</li> <li>• matériels</li> </ul>	<b>19 038.00 €</b> <b>21 165.42 €</b>
<b>TOTAL ORDURES MENAGERES</b>	<b>947 200.69 €</b>
Tri sélectif	
Frais généraux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• amortissement des infrastructures</li> <li>• frais de fonctionnement</li> </ul>	<b>10 197.79 €</b> <b>1 858.72 €</b>
Collecte du verre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• main d'œuvre</li> <li>• matériels</li> </ul>	<b>14 114.18 €</b> <b>11 726.93 €</b>
Collecte des emballages et des papiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• main d'œuvre</li> <li>• matériels</li> <li>• location du camion de collecte</li> </ul>	<b>26 460.01 €</b> <b>4 411.76 €</b> <b>28 902.53 €</b>
Prestations extérieures (PIRON, VEOLIA) KERVAL CENTRE ARMOR	<b>36 807.39 €</b> <b>119 824.28 €</b>
<b>TOTAL TRI SELECTIF</b>	<b>254 303.59 €</b>
Déchèterie	
Frais généraux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• amortissement des infrastructures</li> <li>• frais de fonctionnement</li> </ul>	<b>35 514.04 €</b> <b>13 701.70 €</b>
Exploitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• main d'œuvre</li> <li>• matériels</li> <li>• prestations extérieures : traitements</li> </ul>	<b>130 699.21 €</b> <b>58 905.09 €</b> <b>122 815.70 €</b>
<b>TOTAL DECHETERIE</b>	<b>361 635.74 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 563 140.01 €</b>

Coût collecte OM / tonne : **228.06 €/t** (221.61 €/t en 2013, 215.49 €/t en 2012, 185.74 €/t en 2011, 183.18 €/t en 2010, 182.48 €/t en 2009, 160.11 €/t en 2008, 153.41 €/t en 2007)

## 2.2 Détail des prestations extérieures : prestations rémunérées à des entreprises sur contrat ou autre délégation

### Montants annuels en € HT des prestations déléguées :

ORDURES MENAGERES	
KERVAL CENTRE ARMOR	
Incinération (péréquation incluse)	<b>338 789.58 €</b>
TRI SELECTIF	
PIRON/VEOLIA	
Collecte des emballages ménagers et journaux magazines	<b>32 878.40 €</b>
Chargement du verre	<b>3 928.99 €</b>
KERVAL CENTRE ARMOR – Centre de tri	<b>119 824.28 €</b>
DECHETERIE	
KERVAL CENTRE ARMOR	
Incinération des DIB	<b>17 397.12 €</b>
SARP OUEST / LE GALL	
Traitement des DMS	<b>7 346.18 €</b>
HERVE RECUPERATION	
Traitement du bois	<b>11 563.14 €</b>
GUYOT	
Traitement des encombrants	<b>26 032.13 €</b>
Traitement des déchets mytilicoles	<b>10 379.43 €</b>
SITA	
Traitement des DASRI	<b>151.50 €</b>
VEOLIA	
Filière plastiques	<b>1 505.28 €</b>
Placo plâtre	<b>1 672.96 €</b>
VALBE	
Traitement des déchets verts	<b>46 767.96 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>618 236.95 €</b>

## 2.3 Recettes

Montant des recettes	
<b>Déchèterie :</b>	<b>68 598.93 €</b>
- facturations usagers	23 835.56 €
- vente de la ferraille	16 527.36 €
- vente des batteries	2 724.40 €
- soutien DEEE	10 477.31 €
- vente plastiques	941.50 €
- rotations et traitement des déchets mytilicoles	14 092.80 €
<b>Tri sélectif :</b>	<b>420 649.92 €</b>
- soutiens Eco-Emballages <sup>3</sup>	297 055.10 €
- vente des matières recyclées (acier, aluminium, ...)	102 719.15 €
- vente des composteurs aux habitants du territoire	1 210.00 €
- aide Conseil Général et ADEME	5 671.84 €
- soutiens Eco-Folio	13 993.83 €
<b>TOTAL</b>	<b>489 248.85 €</b>

## 2.4 Bilan

	Dépense	Recette	Bilan	Coût € / t
Ordures ménagères	947 200.69 €		- 947 200.69 €	228.06 € / t
Tri sélectif	254 303.59 €	420 649.92 €	166 346.33 €	- 94.89 € / t
Déchèterie	361 635.74 €	68 598.93 €	- 293 036.81 €	45.06 € / t
<b>TOTAL</b>	<b>1 563 140.01 €</b>	<b>489 248.85 €</b>	<b>- 1 073 891.16 €</b>	<b>86.54 € / t</b>

### Financement :

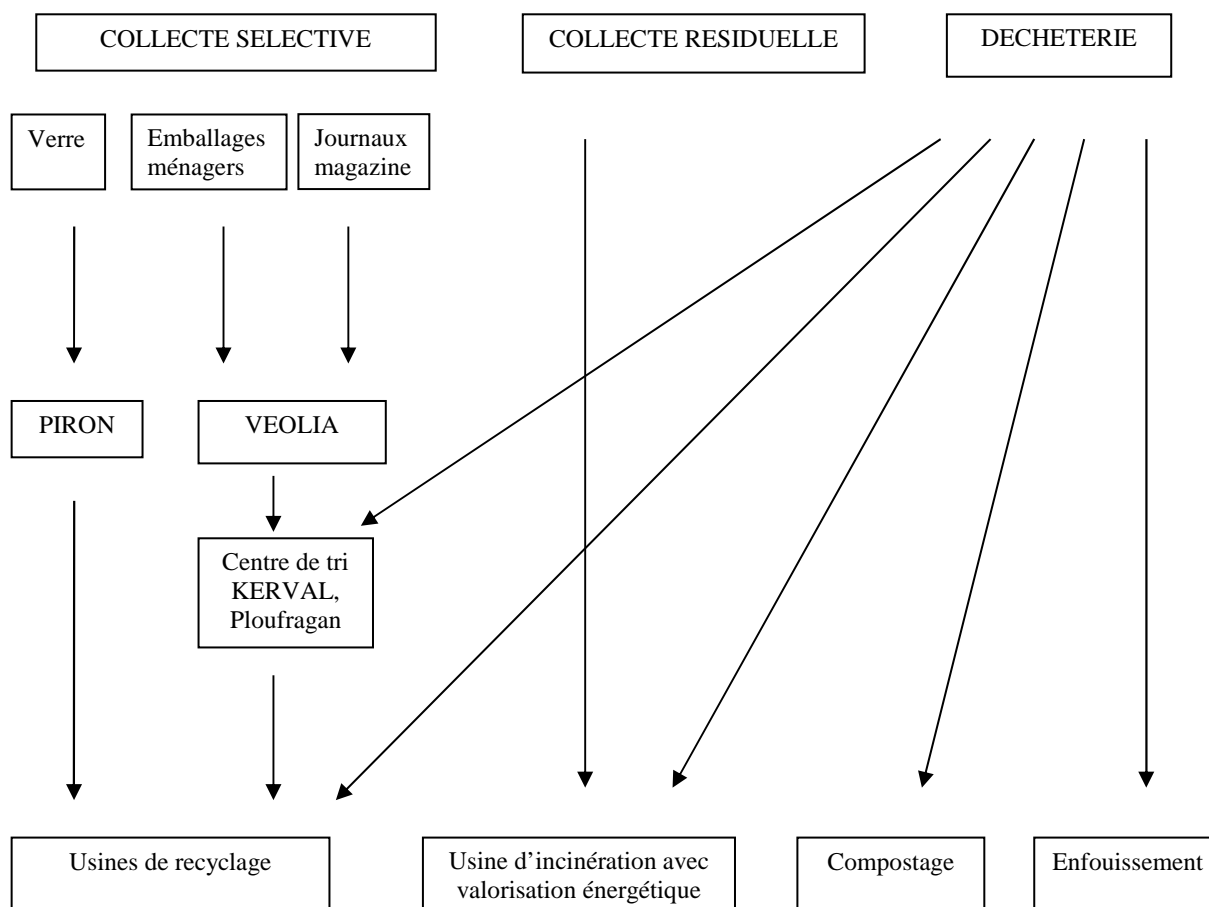
Taxe ordures ménagères	1 247 964.00 €
Redevance ordures ménagères	40 584.26 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 288 548.26 €</b>

RESULTAT GLOBAL : + **214 657.10 €** (220 040.89 € en 2013, + 123 763.26 € en 2012 ; + 59 147.91 € en 2011 ; + 127 842.37 € en 2010 ; - 64 159.91 € en 2009 ; - 34 448.09 € en 2008 ; - 35 955.87 € en 2007)

<sup>3</sup> Eco organisme qui se charge de redistribuer aux collectivités, sous forme de soutien annuel au recyclage, l'ensemble des éco contributions versées des produits mis sur le marché.

## C. SYNTHÈSE

### 1. Présentation générale du service



### 2. Les principaux indicateurs

Collectes OM en tonnes : 4 153.36 t  
Collectes du tri sélectif : 1 753.03 t  
Collecte de la déchetterie : 6 502.52 t  
Coût du service : 86.54 € / t

### 3. Conclusion

L'exercice 2014 présente un résultat positif de 214 657.10 €. La différence des résultats comparés entre l'exercice 2013 et 2014 fait apparaître un écart de 5 383.79 €.

L'analyse détaillée des **principaux postes de dépenses** fait apparaître les éléments suivants :

- Dépenses de fonctionnement : elles sont inférieures à l'exercice 2013 de 1 058.45 € soit une **diminution de 3.71 %**
- Prestations extérieures : elles sont supérieures à l'exercice 2013 de 6 196.50 € soit une **augmentation de 1.00 %**
- Frais de main d'œuvre en régie : masse supérieure à l'exercice 2013 de 9 273.06 € soit une **augmentation de 1.76 %**
- Frais de matériels : masse des équipements supérieures à l'exercice 2013 de 24 791.42 € soit une **augmentation de 9.80 %**

Les principaux postes de dépenses sont en légère diminution de 10 713.05 €, soit - 0.78 %.

L'analyse détaillée des **principaux postes de recettes** fait apparaître les éléments suivants :

- Recettes de facturation aux usagers : **diminution** de 3 675.38 € soit - **15.42 %**
- Recettes sur vente ferraille : **diminution** de 16 785.46 € soit - **101.56 %**
- Soutiens Eco Emballages : **augmentation** de 113 065.57 € soit + **38.06 %**
- Recettes sur matières recyclées : **augmentation** de 2 806.58 € soit + **2.73 %**

Les recettes de facturation aux usagers de la déchèterie sont en forte baisse.

La vente de la ferraille a été divisée par 2 (- 101.56 %). Avec la mise en place de la facturation par KERVAL CENTRE ARMOR, il nous manque 4 mois de recettes, qui seront reportés sur 2015.

Les recettes Eco Emballages sont en très forte augmentation, et la vente des matières recyclées en légère hausse.

Le détail ci-dessus montre une diminution globale importante des dépenses qu'il convient d'analyser plus profondément et principalement sur les postes de prestations extérieures, du matériel en régie et de la main d'œuvre.

#### 1. prestations extérieures :

- incinération des OM : **augmentation** de 8 891.24 € soit + 2.62 % (hausse du tonnage de 2.49 % ; augmentation de 0.06 € / tonne de traitement, péréquation comprise)
- collecte sélective EMR et JRM : **diminution** de 41 964.21 € soit - 127.63 % (prise en régie de cette collecte au 1<sup>er</sup> juin 2014)
- Frais de fonctionnement KERVAL CENTRE ARMOR : **augmentation** de 42 570.33 € soit + 35.53 % ; augmentation des coûts de tri et de la part fixe à l'habitant avec les travaux réalisés sur le centre
- Traitement des végétaux : **augmentation** de 16 230.96 € soit + 34.71 % (hausse du tonnage de 8.69 %)
- Traitement des encombrants : **diminution** de 4 967.47 € soit - 19.08 % (- 10 € / tonne de traitement)
- Traitement du bois : **diminution** de 877.84 € soit - 7.59 %
- Incinération DIB : **diminution** de 953.55 € soit - 5.48 %

## 2. matériels en régie :

### Collecte des ordures ménagères :

- **augmentation** des frais de matériels de 21 027.07 € ; hausse du nombre d'heures d'utilisation (+327.25 h) et vieillissement d'une benne

### Collecte sélective - collecte du verre :

- **augmentation de 111.43 €**, sans compter le coût de la location du camion de collecte du tri sélectif de 28 902.53 €

### Déchèterie :

- **augmentation** des frais de matériels de 3 652.92 € (+ 340.40 h)

## 3. main d'œuvre en régie :

### Collecte des OM :

- **diminution** des frais de main d'œuvre de 7 114.04 € soit - 1.91 % (- 636.25 h)

### Collecte sélective - collecte du verre :

- **augmentation** de 9 425.21 € (+ 604.25 h : prise en régie du tri sélectif)

### Déchèterie :

- **augmentation** de 6 961.89 €

Avec un nombre d'heures quasiment équivalent, les coûts de main d'œuvre sont en augmentation de 9 273.06 €

### Evolution des dépenses internes de la collectivité depuis 2008 :

	Dépenses de fonctionnement	Frais de main d'œuvre	Frais de matériels	TOTAL
2008	22 464.23 €	415 939.93 €	179 975.40 €	<b>618 379.56 €</b>
2009	23 587.54 €	458 464.61 €	194 766.22 €	<b>676 818.37 €</b>
Evolution	4.76%	9.28%	7.59%	<b>8.63%</b>
2010	27 848.20 €	485 865.13 €	181 919.85 €	<b>695 633.18 €</b>
Evolution	15.30%	5.64%	-7.06%	<b>2.70%</b>
2011	26 394.79 €	474 588.46 €	212 850.79 €	<b>713 834.04 €</b>
Evolution	-5.51%	-2.38%	14.53%	<b>2.55%</b>
2012	22 557.12 €	500 107.74 €	228 819.51 €	<b>751 484.37 €</b>
Evolution	-17.01%	5.10%	6.98%	<b>5.01%</b>
2013	29 572.44 €	517 613.57 €	228 205.20 €	<b>775 391.21 €</b>
Evolution	23.72%	3.38%	-0.27%	<b>3.08%</b>
2014	28 513.99 €	526 886.63 €	252 996.62 €	<b>808 397.24 €</b>
Evolution	-3.71%	1.76%	9.80%	<b>4.08%</b>

Les dépenses internes globales de la collectivité sont en augmentation de 33 006.03 € en 2014.

\*\*\*\*\*

L'exercice 2014 présente un bilan positif de plus de 214 000 €. Les tonnages globaux des déchets de la collectivité sont en hausse de 4.76 %.

Les coûts des prestations extérieures ont légèrement augmentés. Ce poste de dépense ne pouvant être totalement maîtrisé par la collectivité, il est nécessaire de continuer à contrôler nos coûts de fonctionnement internes, de développer le tri sélectif sur le territoire tout en accentuant la communication à ce sujet et de diminuer les tonnages partant en incinération et en enfouissement.

Dans cet objectif, la Communauté de Communes continue de développer de nouvelles filières, avec par exemple la mise en place de la filière mobilier à la déchèterie en début d'année 2015.

L'année 2015 sera également marquée par la mise en place des premières colonnes enterrées et semi enterrées sur les communes déjà passées en bacs individuels. Ce sera aussi la mise en place des bacs et des colonnes sur la commune de Saint-Cast le Guildo.

La restitution de l'étude d'optimisation des collectes en fin d'année 2015 permettra à la Communauté de Communes de se positionner pour définir la future organisation de ce service.